



Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT N°21-004/APEJ

1. A l'instar de la plupart des pays en transition démographique, la population Malienne est majoritairement jeune. En effet, selon l'ONEF en 2019, les personnes de moins de 15 ans sont au nombre de 9 669 669 sur une population estimée à 19 660 000 habitants soit 49,3 % de la population totale. Ces proportions font du Mali un des pays les plus « jeunes » au monde.

Ainsi, parmi les personnes présentes sur le marché du travail, 47% sont des jeunes de 15 à 40 ans. Les projections effectuées par les Nations Unies indiquent que le nombre de jeunes maliens passera de 1,8 millions en 2004 à plus de 4 millions en 2025. Cette évolution correspondrait à une augmentation de près de 135% pour cent, soit un accroissement annuel moyen de 4,1%. Ainsi, on devrait observer un doublement du nombre de jeunes cette année. En termes de genre, les jeunes femmes représentent 48,87% de la population jeune selon le Ministère de la Promotion de Femmes de l'Enfants e de la Famille.

Fournir un emploi décent à chaque citoyen Malien est aujourd'hui la préoccupation majeure des plus hautes autorités du Mali. Pour résorber les demandeurs d'emplois qui augmente d'année en année, il est impérieux de créer suffisamment d'opportunités d'emplois.

Ainsi, les plus hautes autorités du Mali, ont inscrit l'emploi et surtout l'emploi des jeunes **comme une priorité majeure des actions du gouvernement** car le problème d'emploi des jeunes a été perçu comme une question de sécurité nationale qui conditionne la paix et le développement.

La problématique de l'emploi des jeunes s'est traduite par l'élaboration d'une première génération du Programme Emploi Jeunes (PEJ) en 2004 qui a fait l'objet d'une évaluation en 2012. Les conclusions et recommandations de cette évaluation ont abouti à l'élaboration d'une deuxième génération du PEJ, (PEJ II) qui a pris fin en mai 2016.

L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) a été créée en 2003 pour mettre en œuvre le PEJ. Au terme de la mise en œuvre du PEJ II, les activités de l'APEJ sont à mettre au compte d'une phase transitoire adossée essentiellement à l'expérience du PEJ I, du PEJ II et des activités planifiées et approuvées par le Conseil d'Administration de l'Agence. Elle a pour mission de concourir à la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, en milieu rural et urbain notamment en facilitant l'accès au marché du travail et au crédit. Elle est dotée d'un Fonds National pour l'Emploi des Jeunes.

De sa création à ce jour, l'APEJ a initié de multiples actions salvatrices de promotion durable de l'emploi des jeunes. Des résultats notables ont été engrangés. Toutefois, les attentes des autorités, des bénéficiaires et des populations restent encore grandes et des efforts doivent être consentis dans le sens de leur satisfaction

Il est donc impérieux de formuler un nouveau programme pour prendre en compte les défis liés à l'emploi des jeunes.

2. Par le présent avis, l'APEJ invite donc les bureaux d'études à manifester leur intérêt pour évaluer le PEJ II en dégageant les acquis et les insuffisances mais aussi de formuler un nouveau Programme (Phase III).

Les services ci-après sont attendus du consultant :

- évaluer le PEJ II (toutes les composantes) ;
- déterminer l'incidence de la crise de 2012 sur les résultats atteints ;
- faire ressortir les points forts et les points faibles et identifier les raisons ;
- formuler des recommandations pour l'amélioration des acquis et la prise en charge des besoins nouveaux nés de la crise de 2012 notamment la situation des jeunes nomades ;
- élaborer un nouveau Programme.

1. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations assez récentes indiquant leur aptitude à réaliser les services (Références similaires).

2. Le dossier de candidature doit comprendre : une lettre de manifestation d'intérêt datée et signée, les références similaires soutenues par des attestations de bonne fin d'exécution et/ou les pages de garde et de signature des contrats de prestations et les copies certifiées conformes du Registre du commerce, du quitus fiscal, du NIF et du certificat de non faillite.

3. Le dossier de candidature doit être fourni en deux (02) exemplaires dont un (1) original et une copie. L'original et la copie doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention **Manifestation d'Intérêt N°21-004, relative à la Sélection de Cabinets de consultants pour évaluer le PEJ II en dégageant les acquis et les insuffisances mais aussi de formuler un nouveau Programme (Phase III).**

4. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir sous pli fermé au plus tard le **Jeudi 15 juillet 2021 à 12 heures** à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'APEJ sise à Hamdallaye ACI 2000 – Près du Monument de l'Obélisque – BP : E 2584 Bamako, Tél. : 20 29 64 55 / 56.

5. L'analyse des dossiers se fera en deux étapes :

- La vérification de la fourniture et de la conformité des documents exigés ;
- L'évaluation technique sommaire qui porte sur l'expérience des cabinets au cours des cinq (05) dernières années. Chaque expérience doit être soutenue par une attestation de bonne fin d'exécution et/ou les copies des contrats similaires délivrés par des organismes publics, parapublics ou internationaux.

Missions similaires : élaboration des documents cadre sur l'emploi, élaboration des modules de formation et d'insertion socio économique des jeunes.

6. A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte de cabinets sera constituée pour soumettre des propositions techniques et financières,

conformément au décret n°2015-604/P-RM du 25 septembre 2015 modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

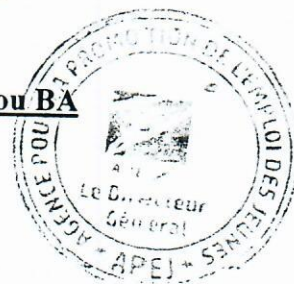
7. Pour toutes informations supplémentaires au sujet des services à fournir, les intéressés peuvent s'adresser au Département Administration et Finances de la Direction Générale de l'APEJ.

Bamako, le 16 juin 2021

Le Directeur Général



Mamadou BA



Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes

BON DE COMMANDE N°21-081

ADRESSE DU FOURNISSEUR : AMAP (ESSOR)

Quartier du Fleuve, BP , Tel: NIF: , RC

Budget National

Imputation : 50-1-2003-0031-001-000000

Chapitre : 61

Article : 71

Paragraphe : 04

Prière de bien vouloir livrer à l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
les services ci-dessous

DESIGNATION	QUANTITES	OBSERVATIONS
Avis de manifestation d'intérêt n°21-004 à l'attention des bureaux d'études à manifester leur intérêt pour évaluer le PEJ II en dégageant les acquits et les insuffisances mais aussi de formuler un nouveau Programme (Phase III).	1	Pour publication le jeudi 24 juin 2021

Bamako, le 22 juin 2021

LE CHEF DU DEPARTEMENT
ADMINISTRATION ET FINANCES

LE DIRECTEUR GENERAL

Jédion KODIO



Mamadou BA

